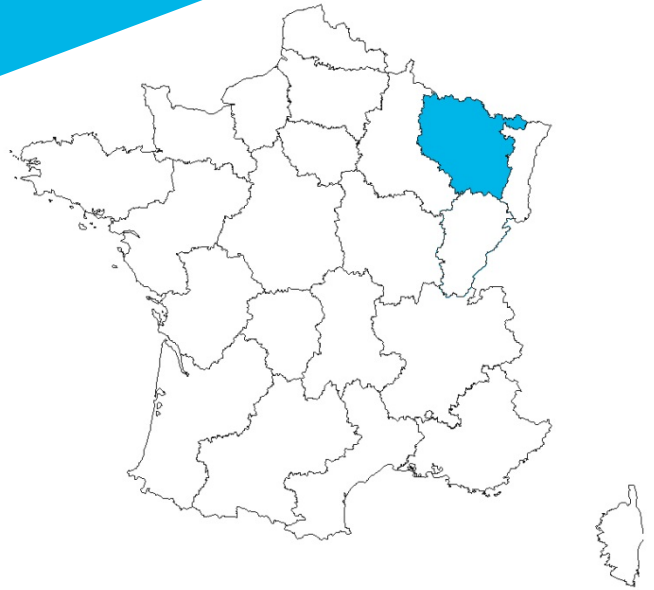


PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL FEDER-FSE : QUELLE PLACE POUR L'ESS ?

Version étudiée : version adoptée
par la commission européenne le
11/12/2014.



LORRAINE

STRUCTURE GLOBALE DU PROGRAMME

D'un montant de 408 millions d'euros, le PO Lorraine et Massif des Vosges, région en transition, renforce la filière recherche, développement technologique et innovation et la mobilisation des crédits en faveur des PME créatrices de richesses et d'emplois. Ce sont les deux principaux piliers de la stratégie régionale.

Il s'agit notamment d'utiliser le FEDER comme effet levier pour augmenter l'effort public et privé en matière de R&D, susciter et soutenir l'envie d'entreprendre, renforcer la solidité des projets grâce à la mise en place d'une ingénierie et d'un écosystème adaptés, faire effet levier pour le financement des projets et susciter des démarches de mutualisation. Dans le but de faire de la transition énergétique un vecteur de développement économique, la Lorraine vise également le développement des énergies renouvelables et de récupération, la réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles et des logements sociaux, et l'augmentation de la part modale du transport ferroviaire de voyageurs par l'aménagement des gares.

Le PO comprend 11 axes prioritaires, dont 2 consacrés à l'assistance technique FEDER et FSE. Les 9 axes thématiques sont les suivants :

Axe 1 : renforcer la recherche le développement technologique et l'innovation

Axe 2 : améliorer la compétitivité des PME

Axe 3 : soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs

Axe 4 : favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à la prévention et à la gestion des risques

Axe 5 : préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources

Axe 6 : investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelles pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie

Axe 7 : améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité

Axe 8 : développement urbain durable

Axe 9 : axe interrégional massif des Vosges

Les règlements européens FSE et FEDER de la programmation 2014-2020 contiennent la possibilité d'un soutien direct à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'entrepreneuriat social à travers leurs priorités d'investissement.

Afin d'aider les acteurs de l'ESS à bénéficier de ces opportunités de financement pour le développement de leurs projets, l'Avise et le RTES se sont associés pour conduire une analyse de leur déclinaison en France. Cette analyse s'est concentrée sur les Programmes opérationnels FEDER-FSE élaborés par les Conseils régionaux, une grande partie des fonds étant déployée dans ce cadre. Pour en savoir plus sur le périmètre et les limites de ce travail, consultez la note de synthèse de l'analyse des PO régionaux, en ligne sur www.avise.org et www.rtes.org.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE PROGRAMME

Économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est traitée de manière sous-jacente dans l'axe prioritaire 2 « Améliorer la compétitivité des PME » et en particulier dans le cadre de la promotion de l'esprit d'entreprise, en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises (objectif thématique 3).

Les SCIC et les SCOP sont quant à elles visées explicitement dans l'axe prioritaire 3, objectif thématique 4, « soutien à la transition énergétique », concernant le volet environnemental.

Entrepreneuriat social

La Région Lorraine n'évoque explicitement ni l'entrepreneuriat social ni l'entreprise sociale mais s'inscrit dans une volonté de soutien à un développement économique endogène.

Cette approche globale est singulière et volontaire, dans la mesure où elle n'exclut de prime abord aucun projet potentiellement éligible (approche inclusive).

Elle tend même à favoriser la mise en réseau entre entreprises, et en particulier le soutien aux actions collectives de structuration et/ou de promotion d'une filière économique (filiale ESS pour exemple) et aux actions collectives visant à accroître la compétitivité des entreprises participantes (ex : Pôles territoriaux de coopération économique).

De même, des actions de promotion de l'esprit d'entreprise et de l'entrepreneuriat pourront être soutenues, en particulier la sensibilisation à la création-reprise d'entreprises, et l'accompagnement des porteurs de projets par des outils, dispositifs, moyens d'informations spécifiques (exemple : portail dédié, réseaux de la création d'entreprise....).

Innovation sociale

L'objectif thématique 1 inclut l'innovation sociale dans son deuxième investissement prioritaire, au sens où elle privilégie de nouvelles approches pour relever les défis sociaux auxquels la région Lorraine est confrontée. Dans le cadre de l'axe 6, les actions cofinancées par le FSE sont axées sur les publics les plus en difficulté et les plus éloignés de l'emploi. Les démarches d'innovation sociale sont alors favorisées afin de permettre à ces personnes une insertion professionnelle plus aisée.

Dans le cadre de l'axe développement urbain durable, la région met l'accent sur une offre de services aux populations des quartiers prioritaires à travers des « lieux d'accueil de proximité à vocation économique et sociale ».

Ces espaces d'accueil offriront et proposeront de l'information, une orientation, des permanences, un accompagnement, l'accès à du matériel spécifique pour la réalisation de certaines démarches administratives. Ils pourront notamment répondre à des besoins tels que la mobilité, l'emploi, la formation, l'accès au droit, l'écrivain public, l'action sociale, l'accès au TIC, l'accès aux activités sportives et culturelles et de loisirs. Leurs plages horaires d'ouverture devront être adaptées aux contraintes des populations. Ces lieux devront permettre de soutenir l'innovation sociale.

Insertion par l'activité économique

Le PO ne fait pas référence explicitement à cette dimension, qui se retrouve tout de même abordée de manière globale dans l'axe prioritaire 2 « Améliorer la compétitivité des PME » (approche volontairement inclusive toujours). A ce sujet, il convient de se référer au Programme National FSE qui aborde la thématique.

Coopération

Pôles urbains, pôles de compétitivité, pôles de ressources, pôles de santé multi professionnels, pôles d'innovation, pôle d'échange multimodal, technopoles sont cités. La Région Lorraine prône la coopération territoriale concertée pour des porteurs de projets qui ne seraient pas encore habitués aux dimensions européennes de leur action. Les associations sont particulièrement visées comme elles le sont dans l'objectif concernant les PME.

MAQUETTES FINANCIÈRES DÉDIÉES

AXE	FONDS	OBJECTIF THÉMATIQUE CONCERNÉ (OT)	SOUTIEN UE	FINANCEMENT TOTAL	TAUX DE COFINANCEMENT UE
1	FEDER	OT 1	77 M€	128,3 M€	60%
2	FEDER	OT 3	69,4 M€	115,7 M€	60%
3	FEDER	OT 4	90,1 M€	150,2 M€	60%
4	FEDER	OT 5	5 M€	8,3 M€	60%
5	FEDER	OT 6	5 M€	8,3 M€	60%
6	FSE	OT 10	68,9 M€	114,9 M€	60%
7	FEDER	OT 2	40 M€	66,7 M€	60%
8	FEDER	OT 4	12 M€	20 M€	60%
		OT 9	15,2 M€	25,3 M€	60%
9	FEDER	OT 3	5,8 M€	11,8 M€	50%
		OT 6	4 M€	8 M€	50%
10	FEDER	Ass. technique	11,2 M€	22,4 M€	50%
11	FSE	Ass. technique	2,9 M€	4,8 M€	60%

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Programmes intégrés

Le FEDER (8,65% des crédits) soutient les zones urbaines défavorisées en particulier afin d'améliorer les équipements et les services. En effet, le cumul des difficultés dans ces quartiers dans les domaines sociaux et l'emploi renforce et concentre le phénomène d'exclusion. Les interventions prévues concernent :

- les infrastructures de santé (lieux d'accueil de proximité, maisons et pôles de santé pluri-professionnels), qui constituent un investissement prioritaire,
- l'offre de services aux populations (lieux d'accueil à vocation économique et sociale, équipements culturels et sportifs) en tant qu'objectif spécifique
- les projets d'aménagement durable, soucieux des enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques pour l'ensemble de la Région Lorraine.

Développement local

A noter l'instauration d'un système de modulation des aides permettant une bonification du taux plafond dans les territoires à dominante rurale et les territoires de montagne qui doit, par ailleurs, permettre de renforcer leur accès aux financements communautaires, avec un objectif clairement affiché d'équité et d'attractivité des territoires ruraux. Ces territoires sont distingués des territoires sous forte influence des grands pôles urbains et des pôles urbains porteurs de dynamiques métropolitaines.

Ainsi même si le PO ne prévoit pas de dispositifs dédiés spécifiquement aux zones rurales, il intègre celles-ci à sa stratégie.

Micro-projets associatifs

Le terme micro projet associatif ou collectif n'apparaît pas.

Reprise d'entreprise

Il est signalé que les projets de création/ reprises porteurs d'emploi seront soutenus (Objectif thématique 3, premier investissement prioritaire dans l'esprit d'entreprise, en facilitant l'exploitation d'idées nouvelles et les pépinières d'entreprises).

CONTACT

Autorité de gestion

Conseil régional de Lorraine

Pôle Europe

Tél. : 03 87 33 62 82 - fondseuropeens20142020@lorraine.eu

À lire également

- **De nombreux documents, y compris le Programme opérationnel régional,** sur le site « l'Europe s'engage en Lorraine » : <http://fondseuropeens.lorraine.eu/accueil.html>
- **Fiche de synthèse sur la programmation régionale des FESI en Lorraine,** éditée par le Commissariat général à l'égalité des territoires : www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020